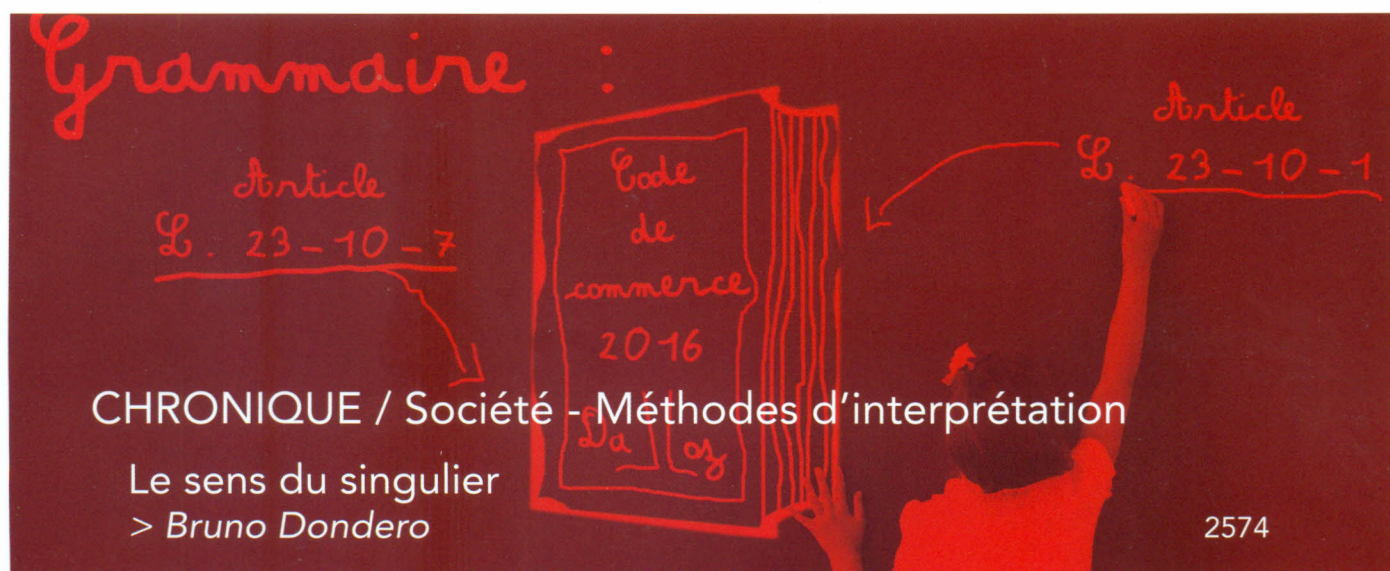


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
24 décembre 2015
n° 44 / 7669^e
pages 2553 à 2624



ÉDITORIAL

2553 Mort à Venise. Peggy Guggenheim ou le jardin de la discorde, *Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 2556 Gage des stocks: confirmation du caractère impératif du code de commerce
- 2557 « République numérique »: présentation du projet de loi
- 2558 Créance prioritaire: honoraires du débiteur au titre des droits propres
- 2567 Projet de loi de finances pour 2016: adoption définitive par l'Assemblée nationale

LE POINT SUR...

- 2571 La médiation de la consommation: une procédure obligatoire pour toutes les entreprises à partir du 1^{er} janvier 2016, *Étienne Petit*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2580 **Chronique:** La liberté de la preuve en droit commercial: une illusion?, *Laurent Godon*
- 2588 **Panorama:** Arbitrage et modes alternatifs de règlement des litiges, *Thomas Clay*
- 2602 **Notes:** Contentieux du vaccin contre l'hépatite B: en route vers Luxembourg!,
note sous Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015, Jean-Sébastien Borghetti
- 2609 La publicité foncière est-elle devenue constitutive de droit?,
note sous Civ. 3^e, 15 oct. 2015, Alexis Posez
- 2616 Quand la protection du logement familial neutralise la force obligatoire du contrat,
note sous Civ. 3^e, 22 oct. 2015, Tarik Lakssimi
- 2620 Validité de la clause attributive de juridiction: un revirement attendu tempéré par de nouvelles exigences, *note sous Civ. 1^{re}, 7 oct. 2015, Fabienne Jault-Seseke*

ENTRETIEN

- 2624 Diane Roman et Serge Slama - Bidonville de Calais:
injonction à l'État d'humaniser la jungle

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Décembre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un supplément
« Tables annuelles 2015 »

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

2553

Mort à Venise
Peggy Guggenheim
ou le jardin de la discorde

ACTUALITÉS

2556

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Gage des stocks: confirmation du caractère impératif du code de commerce,
Cass., ass. plén., 7 déc. 2015

Commerce électronique

« République numérique »:
présentation du projet de loi

Consommation

Forfait touristique (croisière): régime des responsabilités à l'égard de la victime,
Civ. 1^{re}, 9 déc. 2015

Entreprise en difficulté

Créance prioritaire: honoraires du débiteur au

titre des droits propres, *Com. 1^{er} déc. 2015*

Appel (procédure): application des dispositions de droit commun, *Civ. 2^e, 3 déc. 2015*

Fonds de commerce et commerçants

Location-gérance (nullité): absence d'indemnité en cas d'exploitation par le locataire, *Civ. 3^e, 3 déc. 2015*

Location-gérance (requalification en bail): point de départ de la prescription biennale, *Civ. 3^e, 3 déc. 2015*

2559

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Principe de la réparation intégrale: préjudice causé par une occupation sans droit ni titre, *Civ. 3^e, 3 déc. 2015*

Mandat de gestion immobilière: preuve de l'existence et de l'étendue, *Civ. 1^{re}, 2 déc. 2015*

Assurance de groupe: information sur l'adéquation des risques couverts, *Com. 1^{er} déc. 2015*

Famille-Personne-Succession

Participation aux acquêts (créances entre époux): délai de prescription, *Civ. 1^{re}, 2 déc. 2015*

Majeur sous tutelle (mariage): nécessité d'un consentement personnel, *Civ. 1^{re}, 2 déc. 2015*

2560

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (cession): refus en cas de retard réitéré dans le paiement des fermages, *Civ. 3^e, 3 déc. 2015*

Copropriété

Action en justice (autorisation du syndic): réparation d'une canalisation, *Civ. 3^e, 3 déc. 2015*

2561

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Service d'investissement (qualification): exclusion de certaines opérations de change, *CJUE 3 déc. 2015*

2561

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Financement illégal des partis: rétablissement du délit

Presse et communication

Diffamation (mandat public): qualité pour agir à titre personnel d'un maire, *Crim. 1^{er} déc. 2015*

Procédure pénale

Office du juge (association étrangère): recherche de la teneur du droit étranger, *Crim. 1^{er} déc. 2015*

Garde à vue (escroquerie en bande organisée): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 11 déc. 2015*

Écoutes téléphoniques (prévenu étranger):

contestation de la traduction, *Crim. 2 déc. 2015*

Garde à vue (prolongation): absence de notification des droits de la défense, *Crim. 1^{er} déc. 2015*

2564

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention administrative): portée du droit d'être entendu en cas de prolongation, *Civ. 1^{re}, 2 déc. 2015*

Étranger (contrôle d'identité): portée de la notion de déloyauté, *Civ. 1^{re}, 2 déc. 2015*

Garanties de position de l'administration: publication d'une ordonnance

Carburant (rupture d'approvisionnement): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 11 déc. 2015*

Projet de loi de finances pour 2016: adoption définitive par l'Assemblée nationale

2568

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Assistante maternelle (licenciement): portée de l'absence de faute grave, *Soc. 2 déc. 2015*

Travail dissimulé: régime de la gestion des pourboires par l'employeur, *Crim. 1^{er} déc. 2015*

Clause de non-concurrence: faculté de renonciation de l'employeur à tout moment, *Soc. 2 déc. 2015*

Sécurité sociale

Exploitants agricoles (retraites): inconstitutionnalité du régime d'attribution, *Cons. const., 11 déc. 2015*

2569

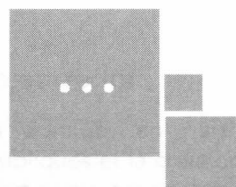
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage international (cautionnement): portée des règles du code de la consommation, *Civ. 1^{re}, 2 déc. 2015*

Profession juridique et judiciaire

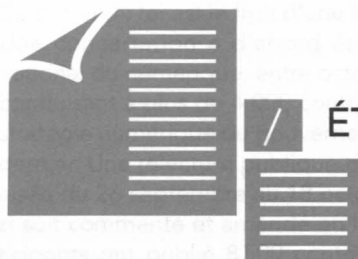
Consultation juridique: exercice illégal par un courtier en assurances, *Civ. 1^{re}, 9 déc. 2015*



LE POINT SUR...

2571

La médiation de la consommation :
une procédure obligatoire pour toutes les entreprises
à partir du 1^{er} janvier 2016
par Étienne Petit



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2574

Le sens du singulier
*Exercice d'interprétation sur la loi ESS
et le droit d'information des salariés*
par Bruno Dondero

2580

La liberté de la preuve en droit commercial :
une illusion ?
par Laurent Godon

PANORAMA

2588

Arbitrage et modes alternatifs de règlement des litiges
novembre 2014 - décembre 2015
par Thomas Clay

NOTES

2602

Contentieux du vaccin contre l'hépatite B : en route
vers Luxembourg?, note sous Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015
par Jean-Sébastien Borghetti

2609

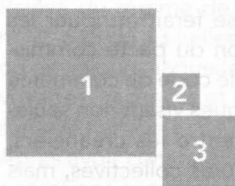
La publicité foncière est-elle devenue constitutive
de droit?, note sous Civ. 3^e, 15 oct. 2015
par Alexis Posez

2616

Quand la protection du logement familial neutralise
la force obligatoire du contrat,
note sous Civ. 3^e, 22 oct. 2015
par Tarik Lakssimi

2620

Validité de la clause attributive de juridiction :
un revirement attendu tempéré par de nouvelles
exigences, note sous Civ. 1^{re}, 7 oct. 2015
par Fabienne Jault-Seseke



ENTRETIEN

2624

Diane Roman et Serge Slama - Bidonville de Calais : injonction à l'État d'humaniser la jungle

À L'ATTENTION DES AUTEURS

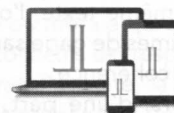
Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

Le prochain numéro du *Recueil*
paraîtra le 7 janvier 2016



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr